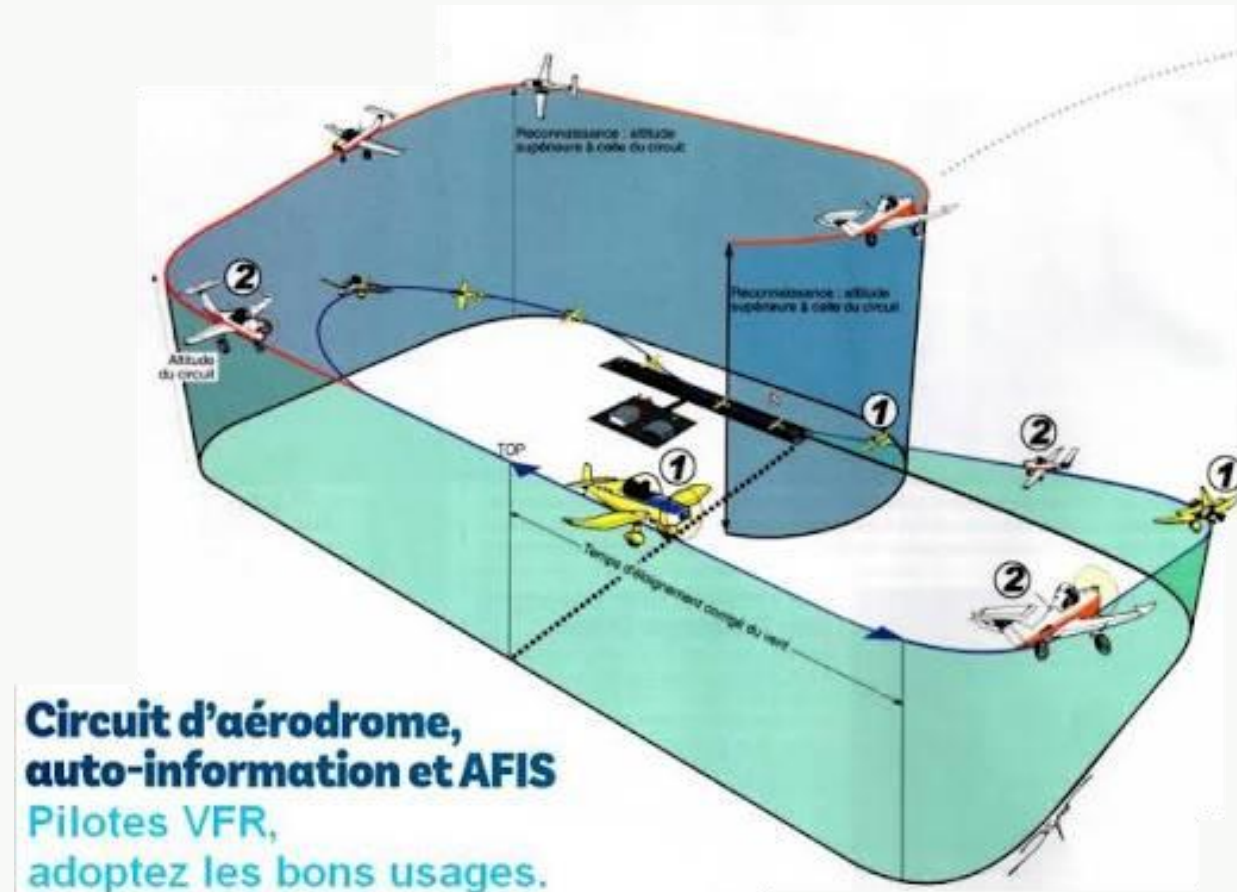


Intégration dans la Circulation d'Aérodrome

Sur les Aérodomes
avec procédures IFR



Plan de vol

01 Références réglementaires et Généralités

02 Règles d'intégration des vols VFR

03 Règles d'intégration des vols IFR

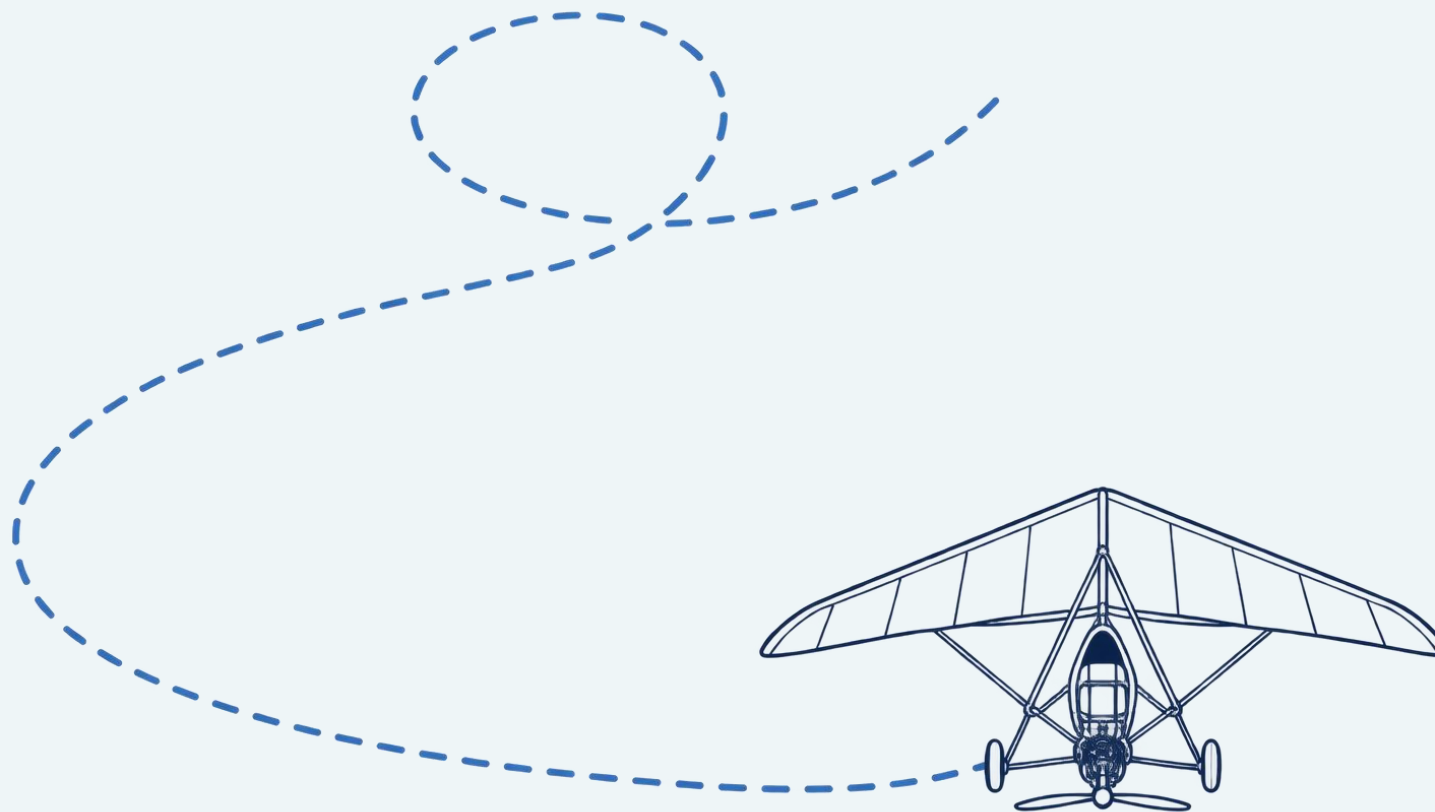
04 Bonnes Pratiques et Phraséologie



SECTION 01

Références Règlementaires et Généralités

Pour les vols VFR



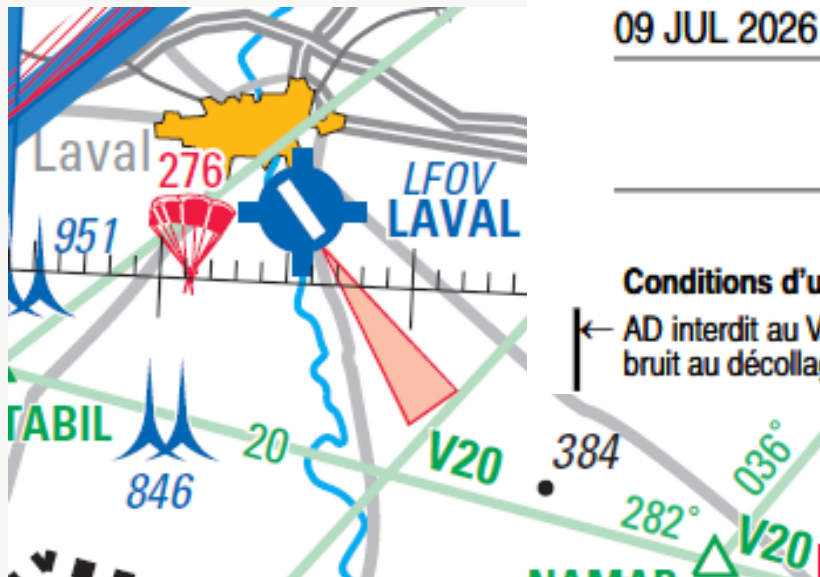
Références Règlementaires

- Arrêté du 12 juillet 2019 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aéroports par les aéronefs.
- Règlement n°923/2012 « Standardised European Rules of Air » et ses arrêtés d'application Européens et Français.
- Manuel de Phraséologie à l'usage de la circulation aérienne générale.



Généralités

- ULM (Classe 2, 3, 4 et 6) autorisés sauf publication contraire.
- Pilote devant justifier son aptitude à s'intégrer dans la circulation d'aérodrome



AD 2 LFRS TXT 01
09 JUL 2026

AIP FRANCE

NANTES ATLANTIQUE

Consignes particulières /

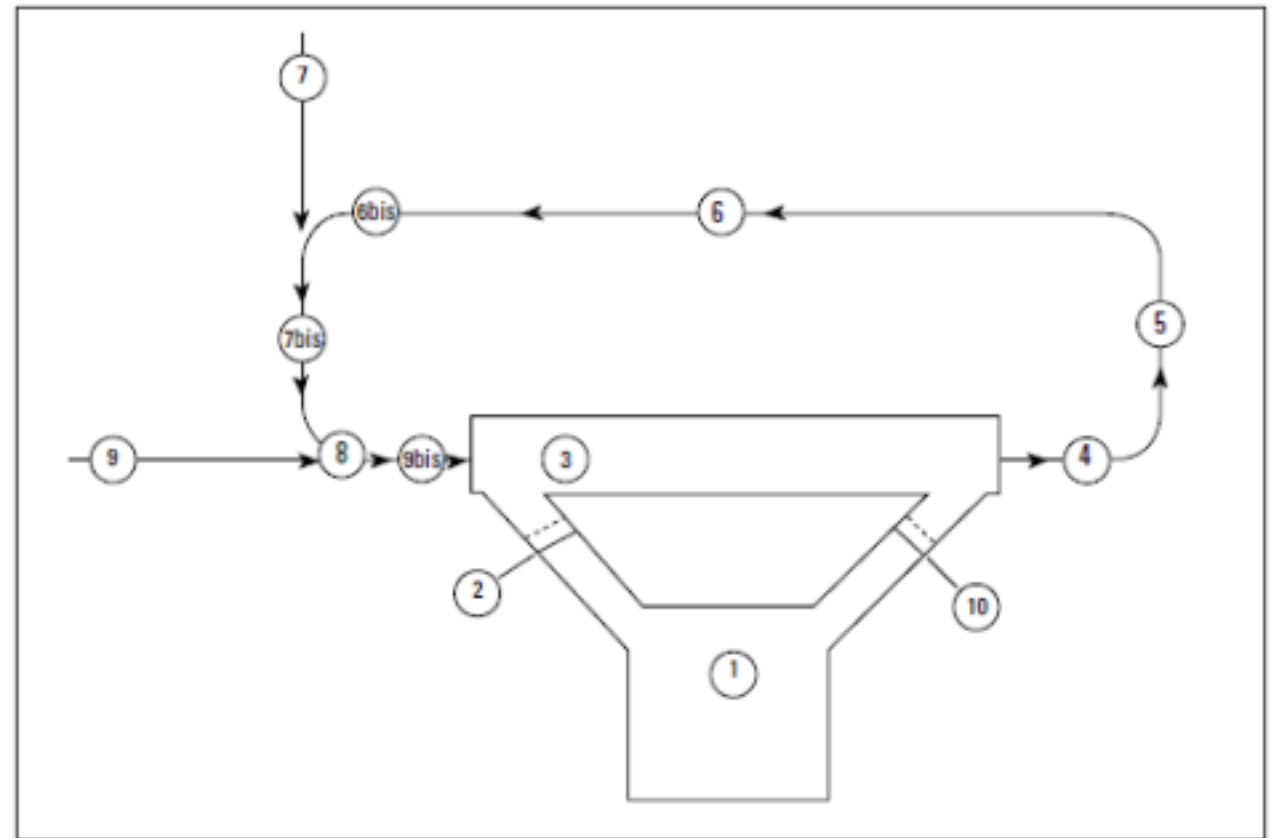
Conditions d'utilisation de l'AD

← AD interdit au VAV et aux ULM. Procédure de moindre bruit au décollage.

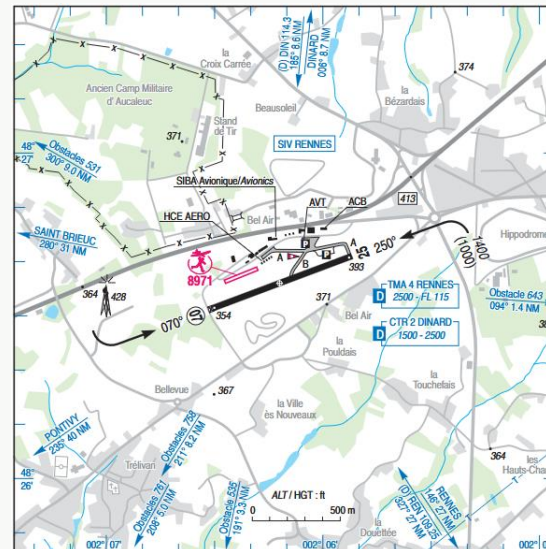


Positions Caractéristiques de la Circulation d'Aérodrome

1. Aire de trafic
2. Point d'attente avant piste
3. Aligné
4. Montée initiale
5. Vent traversier
6. Vent arrière, travers mi-piste
6. bis Fin de vent arrière
7. Entrée base (à l'extérieur du circuit)
7. bis Base
8. Dernier virage
9. Longue finale
9. bis Finale
10. Piste dégagée



-
- The map shows the Cognac region in France, with the Cognac river flowing through it. Key towns and locations include Cognac, St-Jacques de la Lande, la Haye, la Rue Haute, Ker Lann, la Giraudais, la Morinais, la Maltière, la Haute Bois, la Janais, Us. Automobile, Lormandière, la Giraudois, Charvagne, le Petit Coudray, Bel-Air, Moigné, la Pélais, la Liéon, and la Maltière. The map also shows the Zone d'activités du Chêne Vert and the Zone d'activités de la Haute des Cognets. A flight path is overlaid on the map, starting from the bottom left and ending at the top right. The path is marked with altitude and heading data: 1100 (1000), 101°, 101°, 142°, 322°, 281°, 28°, 160°, 118°, 125°, 213°, 195°, 128°, 800 (700), 128°, 121°, 115°, 1100 (1000), 101°, 142°, 322°, 281°, 28°, 160°, 118°, 125°, 213°, 195°, 128°, 800 (700), 128°, 121°, 115°, 1100 (1000). A scale bar at the bottom right indicates a distance of 1 km. The map also includes a coordinate grid with latitude and longitude values.



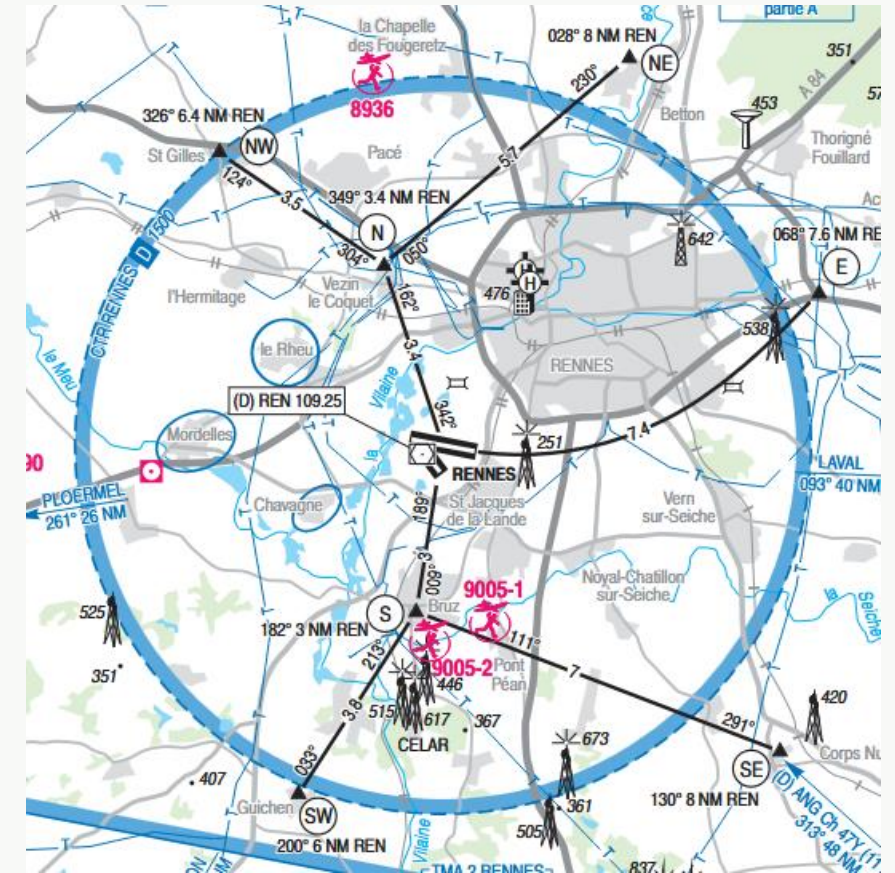
Règles Générales

- Pas d'attente en extrémité de piste lors d'un atterrissage
- Respect des points d'attente ou distance raisonnable du bord de piste
- Décollage et atterrissage uniquement sur piste libre
- Respect des règles de priorité (SERA 32.10)
- Remise de gaz et dépassement sans gêner ni retarder



Comptes-Rendus de Position

- A l'arrivée :
 - Avant de s'intégrer dans la circulation d'aérodrome
 - En vent arrière
 - En base
 - En finale
 - Lorsque la piste est dégagée
 - Sur l'aire de trafic
- Au départ :
 - Sur l'aire de trafic, avant de se déplacer
 - Aux points d'attente, avant de pénétrer sur une piste
 - Une fois aligné avant de décoller
 - En quittant la circulation d'aérodrome
- A toute autre position caractéristique à la demande du contrôle



Clairances

- A l'arrivée :
 - Avant de pénétrer un espace aérien contrôlé
 - Avant de s'intégrer dans la circulation d'aérodrome
 - En finale avant d'atterrir
 - Lorsque la piste est dégagée, avant de rouler sur l'aire de manœuvre

- Au départ :
 - Sur l'aire de trafic, avant de rouler sur l'aire de manœuvre
 - Aux points d'attente, avant de pénétrer sur une piste
 - Une fois aligné avant de décoller



SECTION 02

Règles d'intégration des vols VFR

Dans la circulation d'aérodrome



Aérodromes sans services ATS

- Examen de l'aérodrome à une hauteur supérieure au plus haut des circuits publiés (si possible) sauf si paramètres connus
- Intégration en début de Vent Arrière en fonction du trafic



Aérodromes avec service AFIS

- Pas d'examen de l'aérodrome, prise des paramètres par radio
- Intégration en début de Vent Arrière, ou en Base/Finale si seul dans le circuit
- Priorité aux IFR à l'approche



Aérodromes contrôlés

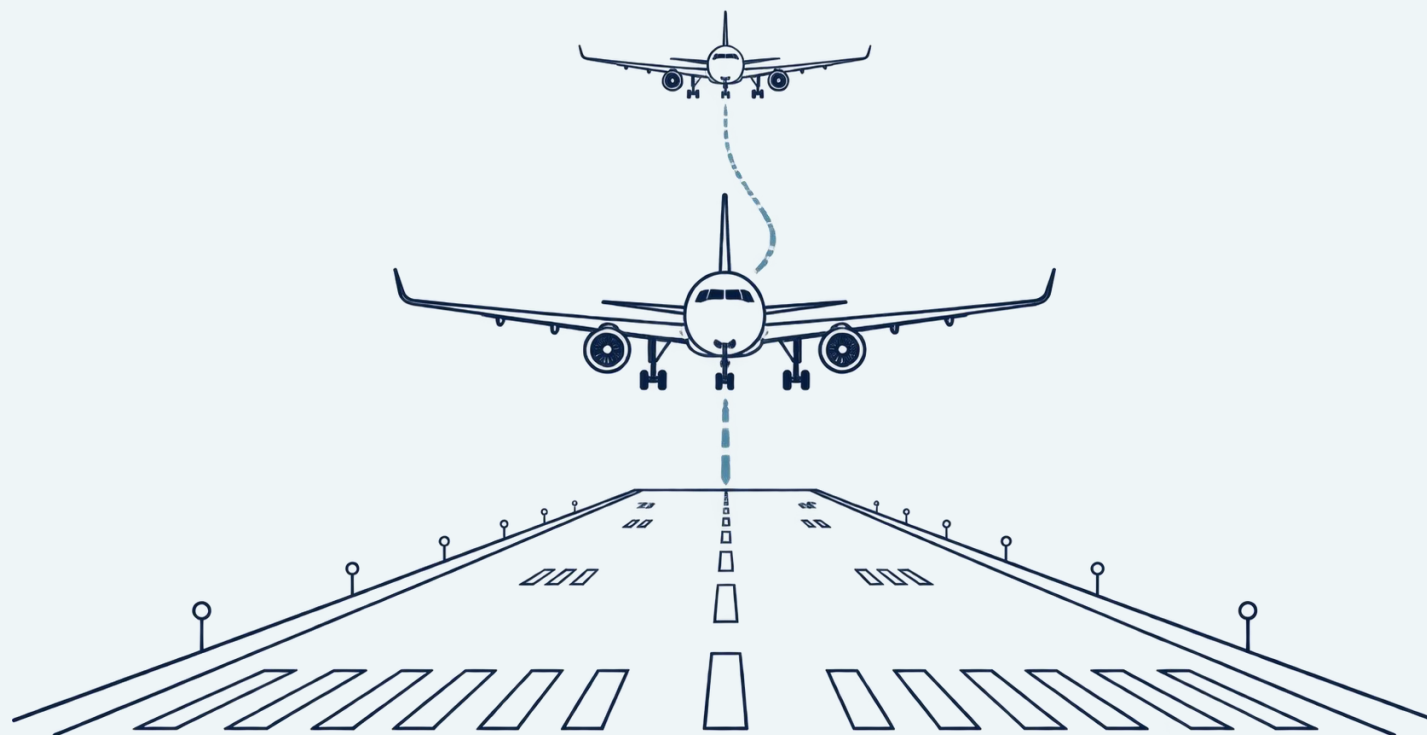
- Pas d'examen de l'aérodrome, prise des paramètres par radio
- Intégration conformément aux instructions contrôle de la circulation aérienne



SECTION 02

Règles d'intégration des vols IFR

Sur les aérodromes dotés d'une
procédure d'approche aux
instruments publiée ou non



Aérodromes sans services ATS

- Suivi d'une procédure d'approche publiée complète
- Calage altimétrique au QNH d'une station distante
- Examen de l'aérodrome en manœuvre à vue
 - à une hauteur supérieure aux circuits si possible
 - à une hauteur compatible avec les minima de la procédure
- En cas d'approche ou départ à vue, évolution en VMC
- Compte-rendu de position avant de débuter l'approche et à chaque position caractéristique



Aérodromes avec service AFIS

- Pas d'examen de l'aérodrome, prise des paramètres par radio
- Suivi d'une procédure d'approche publiée complète
- Procédures de départ recommandées
- En cas d'approche ou départ à vue, évolution en VMC



Aérodromes contrôlés

- Intégration conformément aux instructions du contrôle
- Pas d'examen de l'aérodrome, prise des paramètres par radio
- Suivi d'une procédure d'approche ou de départ publiée sauf instruction contraire du contrôle
- En cas d'approche ou départ à vue, évolution en VMC



Aérodromes sans procédures publiées

- Evolution en VMC
- Approche et départ à vue
- Respect des dispositions prévues pour les VFR



SECTION 04

Bonnes Pratiques et Phraséologie

Sur les aéroports bénéficiant
d'un service ATS



Bonnes Pratiques

- Préparer son vol :
 - Savoir trouver l'information aéronautique
 - Connaitre et avoir les cartes VAC
- Annoncer clairement :
 - Sa position
 - Ses intentions
- Être attentif au trafic (radio et visuel)
(SERA 32.01)
- En auto-info, ne pas hésiter à communiquer
avec les autres pilotes



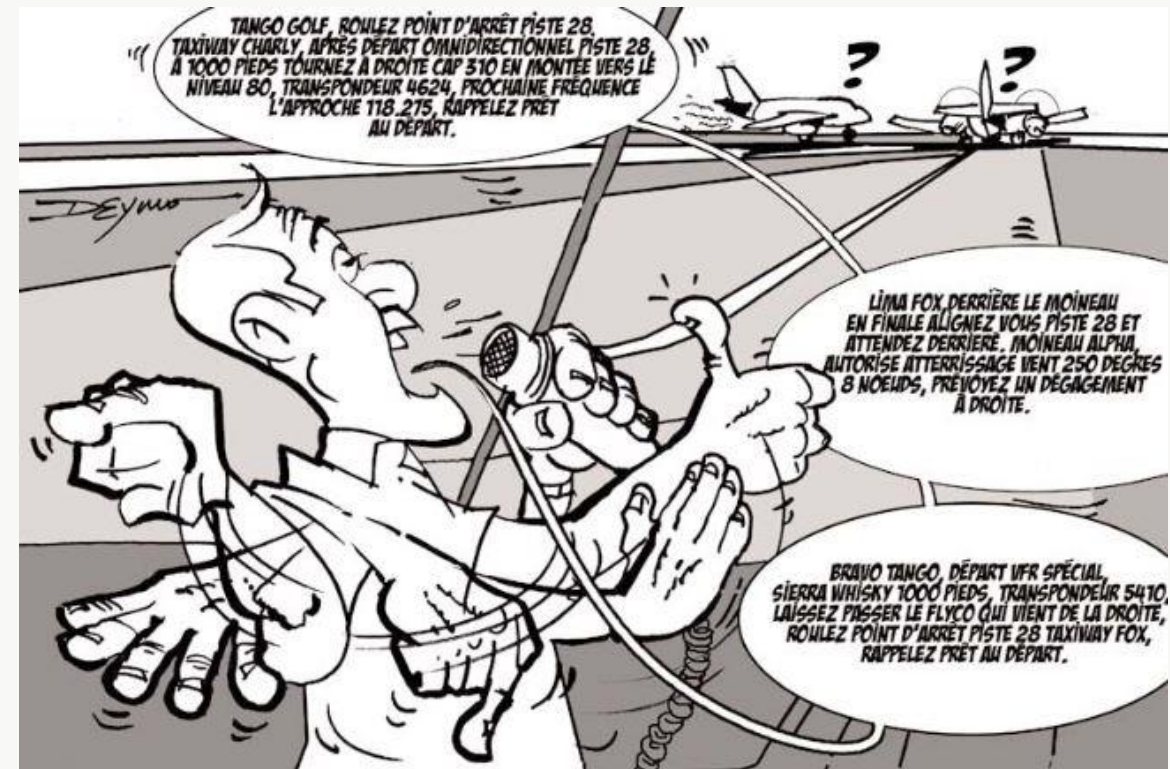
Bonnes Pratiques

- Connaître les actions de retardement possibles :
 - 360° dans le circuit, sur un point
 - Rallongement de la Vent Arrière
- Ne pas hésiter à indiquer son incapacité à effectuer une action
- Être attentif à son indicatif
- Eviter toute ambiguïté, en cas de doute : confirmer, clarifier, répéter



Phraséologie

- Utiliser la phraséologie normalisée dans toutes les situations où elle a été spécifiée ; revenir au langage clair lorsque la phraséologie ne convient pas (SERA 14.001)
- Vérifier que la fréquence est libre avant d'émettre
- Formuler des messages brefs et concis, diviser vos messages au besoin
- Utiliser un ton constant et une cadence régulière
- Accuser réception



Merci pour votre attention



Des questions ? r.latouche@free.fr